



AQUITAINE

SPORT & HANDICAP

LABELLISEZ  
VOTRE CLUB



avec la participation des CDOS et DDJS  
de Gironde, Dordogne, Landes  
Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques

pour une pratique sportive partagée

# Le label « Sport et handicap »

Le label « sport et handicap » est une marque de qualité concernant l'accueil des personnes en situation de handicap, désirant pratiquer régulièrement une activité physique et sportive, de compétition ou de loisir, et permettant de prendre en compte les besoins inscrits dans la loi du 11 février 2005.

Ce label identifie l'accessibilité des lieux de pratiques sportives (équipements adaptés, projet d'accueil de l'association), la qualité de l'encadrement (adapté et qualifié) pour les personnes ayant besoin d'adaptation pour les principales déficiences (motrice, visuelle, auditive, mentale).

Il résulte d'un partenariat entre les services de l'état (« Jeunesse et Sports »), le mouvement sportif aquitain (démarche impulsée et expérimentée par le CDOS Gironde) et les professionnels du handicap.

## A quoi ça sert ?

- Pour les personnes en situation de handicap, le label permet de disposer d'une information fiable sur le service sportif offert et repérer les associations oeuvrant à proximité.
- Pour l'association sportive, c'est se doter d'un suivi et d'un soutien technique des partenaires du label. C'est bénéficier de formations adaptées pour les bénévoles et éducateurs. C'est avoir un appui financier (équipements, aides aux financements de matériels...) et c'est aussi pouvoir bénéficier d'un réseau promotionnel au niveau du territoire régional.

## Qui est concerné ?

- Tous les clubs sportifs aquitains qui souhaitent accueillir des personnes en situation de handicap, désirant pratiquer une activité sportive au sein d'un club valide, sont invités à remplir le cahier des charges permettant d'obtenir le label « sport et handicap ».

## Comment ça marche ?

- La démarche est volontaire : l'association sportive s'adresse au « porteur de projet » de son département (voir liste ci-jointe) pour solliciter une visite « diagnostic » réalisée par un comité de suivi, chargé d'apprécier l'accessibilité pour les 4 principaux types de handicap.
- Un groupe d'évaluation départemental composé des services de l'Etat (« Jeunesse et Sports », DDASS), du CDOS, du Comité Départemental du Sport adapté, du Comité Départemental Handisport, du Conseil Général, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, examine les candidatures et les soumet à la Commission Régionale « Sport et Handicap ».

Celle-ci sur proposition des groupes de suivi départementaux, distribue le label « Sport et Handicap » à l'association pour une durée de quatre ans (pour un, deux, trois ou quatre handicaps).



## Quelle promotion ?

La promotion du label et des associations labellisées est assurée par les différents partenaires de la Commission Régionale « Sport et Handicap » à travers leurs publications et leurs sites internet. Les associations labellisées sont répertoriées et identifiées au niveau national sur le site internet : [www.handiguide.gouv.fr](http://www.handiguide.gouv.fr) Cette reconnaissance se matérialise, au niveau de l'association sportive, par l'apposition du label (affiche, autocollant, logo) sur ses différents courriers et sur son site d'accueil. L'association ainsi reconnue se verra remettre officiellement le label lors d'une réception sur le plan départemental.



Si vous souhaitez que votre association entre dans la démarche de labellisation et reçoive la visite du comité de suivi, renvoyez cette fiche au « porteur du projet » du département vous concernant.



Déficience intellectuelle et troubles psychiques



Déficience auditive partielle ou totale



Personnes non ou mal voyantes



Déficience physique nécessitant l'utilisation d'un fauteuil roulant

**NB : cette nomenclature émane de la classification internationale des handicaps élaborée par l'organisation mondiale de la santé.**

(voir au dos)

# A quel "porteur" du projet s'adresser ?

**Pour la Dordogne  
Direction Départementale  
de la Jeunesse et des Sports**

Monsieur BUSSAC  
133, boulevard du Petit Change  
24000 PERIGUEUX  
Tél : 05 53 35 72 00

**Pour le Lot-et-Garonne  
Direction Départementale  
de la Jeunesse et des Sports**

Monsieur RENARD  
Stade municipal - Rue de Lille  
47015 AGEN Cedex  
Tél : 05 53 77 48 30

**Pour la Gironde  
Comité Départemental Olympique et Sportif**

153 rue David Johnston  
33000 BORDEAUX  
Tél : 05 56 00 99 05

**Pour les Pyrénées Atlantiques  
Direction Départementale  
de la Jeunesse et des Sports**

Monsieur SALESSE  
6 ter, Rue de l'enfant Jésus  
64000 PAU  
Tél : 05 59 27 27 56  
**Antenne de Bayonne**  
Monsieur MEUNIER  
« espace Adour » - 1, avenue Montbrun  
64600 ANGLET  
Tél : 05 59 52 60 61

**Pour les Landes  
CDOS-SSID**

Direction de la solidarité départementale  
Hôtel du département  
40025 MONT DE MARSAN  
Tél : 05 58 05 40 89



## Demande de label « Sport et handicap »





Nom de l'association : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Nom du contact : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

**Dans votre association, accueillez-vous :**

- |  |   |  |   |
|--|---|--|---|
|  des personnes handicapées physiques ?       | <input type="checkbox"/> pratique régulière | <input type="checkbox"/> occasionnelle | <input type="checkbox"/> projet d'accueil |
|  des personnes non voyantes ou malvoyantes ? | <input type="checkbox"/> pratique régulière | <input type="checkbox"/> occasionnelle | <input type="checkbox"/> projet d'accueil |
|  des personnes sourdes ou malentendantes ?   | <input type="checkbox"/> pratique régulière | <input type="checkbox"/> occasionnelle | <input type="checkbox"/> projet d'accueil |
|  des personnes déficientes mentales ?        | <input type="checkbox"/> pratique régulière | <input type="checkbox"/> occasionnelle | <input type="checkbox"/> projet d'accueil |